



# Bruges

Centre Communal d'Action Sociale

Le 20/09/2023

**DEC-2023-09-19**

PTO/Centre juridique/EF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-263300741-20230920-DEC-2023-09-19-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

## DÉCISION

VU la délibération n°2020.03.02 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 23 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 24 juillet 2020, concernant les délégations de pouvoir accordées au Président du CCAS dans le cadre de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'arrêté n°2020-PERM-131 de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Bruges du 27 juillet 2020 reçu à la Préfecture de la Gironde le 07 août 2020 portant délégation de signature à Madame Nathalie GRIN, Vice-présidente du CCAS,

**CONSIDÉRANT** que le CCAS de Bruges a sollicité l'Association des Secouristes Français de la Croix Blanche de Bordeaux, dont le siège social est situé 77 rue de la Rousselle à Bordeaux (33000), représentée par M. Nicolas RAMISSE en sa qualité de Président, pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours dans le cadre de la Journée du bien-être « Sentez-vous bien à Bruges » organisée le 14 octobre 2023,

**La Présidente du CCAS DÉCIDE,**

- **De signer un contrat de prestations avec l'Association des Secouristes Français de la Croix Blanche de Bordeaux (SIRET 881 569545 00018), pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours lors de la Journée du bien-être « Sentez-vous bien à Bruges » le 14 octobre 2023.**
- **De payer sur présentation d'une facture, la somme de 485,64€ Net de TVA (association non-assujettie).**

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

La Présidente du CCAS  
Pour la Présidente et par délégation  
La Vice-présidente du CCAS



Nathalie GRIN